

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 212

27 mars 1999

SOMMAIRE

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Luxbg page	10133	BGP Communication S.A., Luxembourg	10154
ABN AMRO Beheer (Luxembourg) S.A., Luxembg	10134	Biochemicals, S.à r.l., Luxembourg	10155
ABN AMRO Fund Investment Advisory (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10136	Biver Holding S.A., Luxembourg	10155
ABN AMRO Interest Growth Fund Investment Advisory (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10137	Bizeurope S.A., Steinsel	10155
ABN AMRO Life (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10135	Bockalge et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	10156
ABN AMRO Luxembourg Investment Management S.A., Luxembourg	10138	Bonalim S.A., Luxembourg	10156
ABN AMRO Profil Funds Management S.A., Luxembourg	10139	Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg	10156
ABN AMRO Valurent Investment Advisory (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10140	Brasserie Op der Gare, S.à r.l., Clemency	10156
Acquatica S.A., Luxembourg	10132	Brisbane International Valves S.A., Luxembourg	10157
AD Majora S.A., Luxembourg	10142	Bureau Line, S.à r.l., Wormeldange	10158
Aerorange, S.à r.l., Luxembourg-Findel	10142	Caesar Holding S.A., Luxembourg	10159
Algest Réassurance S.A., Luxembourg	10142	Capafin S.A., Luxembourg	10160, 10161
Alinter S.A.H., Luxembourg	10143	Cap Grisnez S.A., Luxembourg	10160
Almo S.A., Kehlen	10143	Capital Venture S.A., Luxembourg	10161
Alpha Grundbesitz A.G., Luxembourg	10144	(La) Cascade d'Or, S.à r.l., Luxembourg	10154
Andrea S.A., Luxembourg	10146	C.G.T.I., Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières S.A., Luxembourg	10161
Anmaver S.A., Luxembourg	10146	Cherma Investment S.A., Luxembourg	10161
Antenne Kirsch, S.à r.l., Luxembourg	10147	CINOR, Compagnie d'Investissements du Nord S.A., Luxembourg	10162
A.P. Lux, S.à r.l., Luxembourg	10144, 10146	Cofirag S.A., Luxembourg	10162
Arnetoise S.A., Luxembourg	10146	Cofisi S.A., Luxembourg	10162
Arrow Electronics Holdings, S.à r.l., Luxembourg	10147	Cohen & Co S.A., Luxembourg	10163
Arvem S.A., Luxembourg	10147	Cominex S.A., Syren	10164
(Den) Atelier, S.à r.l., Luxembourg	10171	Comoros S.A., Luxembourg	10166
Auberge Gantenbeinsmillen, S.à r.l., Luxembourg-Itzig	10151	Commerzbank International S.A., Luxembg	10163, 10164
AUDIOFINA, Compagnie Luxembourgeoise pour l'Audio-Visuel et la Finance S.A., Luxembg	10167, 10168	Commatal, S.à r.l., Strassen	10163
Axe Real Estate S.A., Luxembourg	10148	Compagnie Européenne de Participation Mobilier (CEPAM) S.A., Luxembourg	10158
Baltic Investments S.A., Luxembourg	10149, 10151	Compagnie Ingénierie Financière S.A., Luxembourg	10169
Bayard International Management (Luxembourg) S.A.	10149	Composil Luxembourg S.A., Moutfort	10169
Bayard International Trust Services (Luxembourg) S.A.,	10141, 10142	Consommations, S.à r.l., Luxembourg	10172, 10173
Baylend S.A., Luxembourg	10151	COP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	10169, 10170
Befco Holding S.A., Luxembourg	10152, 10153	Coups de Coeur ... Côte Maison, S.à r.l., Sandweiler	10169
Beim Franco, S.à r.l., Senningerberg	10152	De Be Holding S.A., Luxembourg	10165
Bekahold S.A., Luxembourg	10153	Def. Int. S.A., Luxembourg	10170, 10171
Berkley & Simons Holding S.A., Luxembourg	10155	Deichthal S.A., Luxembourg	10173
Berton Company S.A., Luxembourg	10152	Diac S.A., Luxembourg	10168
Betresh S.A.H., Luxembourg	10154	Dokument S.A., Luxembourg	10171
		GEI Company S.A., Luxembourg	10173, 10174
		Immobilière NR 10L S.A., Luxembourg	10176
		Immoglobal, S.à r.l., Wickrange	10175, 10176
		9 Lunes, S.à r.l., Luxembourg	10130
		Nordstross, S.à r.l., Luxembourg	10157
		Zogablux S.A., Luxembourg	10130

9 LUNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 33.709.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(03851/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

9 LUNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 33.709.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(03852/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

9 LUNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 33.709.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(03853/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ZOGABLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FONDEL METAL PARTICIPATIONS B.V., une société établie et ayant son siège social à Boezembocht, 23, 3034 KA Rotterdam, Pays-Bas,

2) WOMIJ TRADING and MANAGEMENT B.V., une société établie et ayant son siège social à Boezembocht, 23, 3034 KA Rotterdam, Pays-Bas,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Sibrand Van Roijen, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 décembre 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZOGABLUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix mille (70.000,-) florins néerlandais divisé en sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) florins néerlandais chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dispositions contraires de la loi.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deux du mois de mai à treize heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FONDEL METAL PARTICIPATIONS B.V., préqualifiée, six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	6.999
2) WOMIJ TRADING and MANAGEMENT B.V., préqualifiée, une action	1
Total: sept mille actions	7.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante-dix mille (70.000,-) florins néerlandais est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-un mille (1.281.000,-) francs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Sibrand Van Roijen, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 - c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 78, case 5. – Reçu 12.815 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(03850/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ACQUATICA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.729.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 24 novembre 1998 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Monsieur Gino Federici

Administrateur: Maître René Faltz

Commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Luc Jourdan

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer comme:

Président

Administrateur-Délégué: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur-Délégué: Monsieur Gino Federici

Monsieur Francesco Signorio aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, sur papier libre, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03862/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999 à 9.00 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 9.00 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de Séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. (la «Banque») détenteurs de l'intégralité des 12.339 actions représentatives du capital social de la Banque sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;
2. Arrondissement du capital converti en EURO dans les limites autorisées par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EURO;
3. Pour autant que de besoin, suppression de toute référence à une valeur nominale des actions représentatives du capital social de la Banque;
4. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Banque est converti en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999. Devise initiale: NLG (Florins).

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Banque converti en EURO est arrondi dans les limites autorisées par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en EURO. Le capital social de la Banque s'élève en conséquence à EURO 19.000.000,-.

3. Pour autant que de besoin, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Banque est représenté par des actions nominatives sans valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 9.30 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO BANK N.V.

12.338 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

INTERFIMA B.V.

1 action

Représentée par J.-C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO BANK N.V.

established in NL-1000 EA Amsterdam, Foppingadreef 22, holder of 12,338 ordinary shares of ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 9.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Rounding up of the share capital within the limits authorized by the Luxembourg law of December 10, 1998 relating to the EURO conversion of the share capital of commercial companies.
3. Representation of the share capital by registered shares without nominal value.
4. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Amsterdam, on 30 December 1998.

ABN AMRO BANK N.V.
Signature

POWER

We, the undersigned,

INTERFIMA B.V.

established in NL-1000 EA Amsterdam, Foppingadreef 22, holder of 1 ordinary share of ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 9.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
 2. Rounding up of the share capital within the limits authorized by the Luxembourg law of December 10, 1998 relating to the EURO conversion of the share capital of commercial companies.
 3. Representation of the share capital by registered shares without nominal value.
 4. Various.
- to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Amsterdam, on 30 December 1998.

INTERFIMA B.V.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03854/000/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO BEHEER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999 à 10.00 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 10.00 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO BEHEER (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») détenteurs de l'intégralité des 194.301 actions représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;
2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Société est converti en et arrondi à EURO 50.000.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Devise initiale: LUF (francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 10.30 heures.

F. Dejardin

Secrétaire

F.B. Deiters

Président de séance

Présents:

ABN AMRO BANK N.V.

194.300 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

1 action

Représentée par J.-C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO BANK N. V.

established in NL-1000 EA Amsterdam, Foppingadreef 22, holder of 194,300 ordinary shares of

ABN AMRO BEHEER (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO BEHEER (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 10.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Rounding up of the share capital within the limits authorized by the Luxembourg law of December 10, 1998 relating to the EURO conversion of the share capital of commercial companies.
3. Representation of the share capital by registered shares without nominal value.
4. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Amsterdam, on 31 December 1998.

ABN AMRO BANK N.V.

Signature

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 1 ordinary share of

ABN AMRO BEHEER (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute J.-C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO BEHEER (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 10.00 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg on 31 December 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03855/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999 à 9.30 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 9.30 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO LIFE S.A. (la «Compagnie») détenteurs de l'intégralité des 15.000 actions représentatives du capital social de la Compagnie sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;
2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Compagnie est converti en et arrondi à EURO 6.807.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Devise initiale: NLG (Florins).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 10.00 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

7.500 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO ASSURANTIE HOLDING B.V.

3.750 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET VIE S.A.

1.500 actions

Représentée par J.C. Thoma

BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET S.A.

2.250 actions

Représentée par J.C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet 4, holder of 7,500 ordinary shares of

ABN AMRO LIFE S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO LIFE S.A. to be held on January 1, 1999 at 9.30 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 31 December 1998.

Signatures.

POWER

We, the undersigned,
 ABN AMRO ASSURANTIE HOLDING B.V.
 established in Zwolle, holder of 3,750 ordinary shares of
 ABN AMRO LIFE S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute
 P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to
 attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO LIFE S.A. to be held on January 1, 1999 at
 9.30 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come
 before said meeting.

Done at Zwolle, on 23 December 1998.

J.B. Heutensfeldt Jansen

M.P.M. Teeuwisse

POWER

We, the undersigned,
 DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET VIE S.A.
 established in Paris, holder of 1,500 ordinary shares of
 ABN AMRO LIFE S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute
 J.-C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to
 attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO LIFE S.A. to be held on January 1, 1999 at
 9.30 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come
 before said meeting.

Done at Paris on 29 December 1998.

Signature.

POWER

We, the undersigned,
 BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET S.A.
 established in Paris, holder of 2.250 ordinary shares of
 ABN AMRO LIFE S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute
 J.C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to
 attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO LIFE S.A. to be held on January 1, 1999 at
 9.30 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.
2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come
 before said meeting.

Done at Paris, on 29 December 1998. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03858/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999 à 11.00 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 11.00 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») détenteurs de l'intégralité des 164 actions représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;
2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Société est converti en et arrondi à EURO 75.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999. Devise initiale: NLG (Florins).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Président clôture la séance à 11.30 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

163 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

1 action

Représentée par J.-C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 163 ordinary shares of

ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 11.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 31 December 1998.

Signatures.

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Jean Monnet holder of 1 ordinary share of

ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

J.-C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 11.00 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on December 17, 1998.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03856/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

**ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999 à 12.00 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 12.00 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») détenteurs de l'intégralité des 164 actions représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;

2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Société est converti en et arrondi à EURO 75.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Devise initiale: NLG (Florins).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 12.00 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

163 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

1 action

Représentée par J.C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 163 ordinary shares of

ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 12.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 31 December 1998.

Signatures.

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 1 ordinary share of

ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

J.-C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 12.00 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 17 December 1998.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03857/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999 à 10.30 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 10.30 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (la «Société») détenteurs de l'intégralité des 273 actions représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;

2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Société est converti en et arrondi à EURO 125.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Devise initiale: NLG (Florins).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 11.00 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

272 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

1 action

Représentée par J.C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 272 ordinary shares of

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A. to be held on January 1, 1999 at 10.30 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 31 December 1998.

Signatures.

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 1 ordinary share of

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

J.C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A. to be held on January 1, 1999 at 10.30 hours with the following agenda:

1. change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on December 17, 1998.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03859/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 1^{er} janvier 1999, à 13.00 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 13.00 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A. (la «Société») détenteurs de l'intégralité des 5.000 actions représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;

2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Société est converti en et arrondi à EURO 123.946,78 avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Devise initiale: BEF (francs belges).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 13.30 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND) GmbH

3.750 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

1.250 actions

Représentée par J.C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND) GmbH

established in D-60329 Frankfurt am Main, Mainzer Landstrasse, 65, holder of 3,750 ordinary shares of

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A. to be held on January 1, 1999 at 13.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Frankfurt, on December 23rd, 1998.

ABN AMRO
ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND) GmbH
Signatures

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 1.250 ordinary share of

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

J.C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A. to be held on January 1, 1999 at 13.00 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 31 December 1998. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03860/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ABN AMRO VALURENTE INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} janvier 1999, à 11.30 heures, en son siège social

La séance est ouverte à 11.30 heures. M. F.B. Deiters est désigné Président de séance et M. F. Dejardin est désigné secrétaire.

Le Président de séance constate qu'au vu de la liste des présences, tous les actionnaires de ABN AMRO VALURENTE INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») détenteurs de l'intégralité des 165 actions représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent valablement réunie et peut statuer sans limitation sur les points à l'ordre du jour. La liste des présences et les procurations font partie intégrante des présentes. La séance est à présent ouverte avec à l'ordre du jour:

1. Conversion du capital social en EURO avec effet au 1^{er} janvier 1999;

2. Divers.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide à l'unanimité des voix que le capital social de la Société est converti en et arrondi à EURO 75.000,- avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Devise initiale: NLG (Florins).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 12.00 heures.

F. Dejardin
Secrétaire

F.B. Deiters
Président de séance

Présents:

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

164 actions

Représentée par P.H.M. Aelbers

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

1 action

Représentée par J.C. Thoma

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 164 ordinary shares of

ABN AMRO VALURENTE INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

P.H.M. Aelbers

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO VALURENTE INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 11.30 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on 31 December 1998

Signatures.

POWER

We, the undersigned,

ABN AMRO TRUSTCOMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

established in L-2180 Luxembourg-Kirchberg, rue Jean Monnet, 4, holder of 1 ordinary share of

ABN AMRO VALURENTE INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A.

established in Luxembourg, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby appoint and constitute

J.C. Thoma

as their lawful attorney with the right of substitution and do herewith confer on her/him all rights and powers to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ABN AMRO VALURENTE INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A. to be held on January 1, 1999 at 11.30 hours with the following agenda:

1. Change in the currency of denomination of the share capital over to the EURO as of January 1, 1999.

2. Various.

to vote for the shares of the undersigned at the meeting and further to act in respect of any subject that may come before said meeting.

Done at Luxembourg, on December 17, 1998.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03861/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Resolution of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

The Undersigned, being a majority of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a Company existing and operating under the laws of Luxembourg, do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved, to appoint Mr Stephen Hutchings as additional director of the Company.

Adopted and signed as of the 20th day of September 1998.

M. D. Crespel H. Pelsers J. Fleetwood

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03885/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Resolution of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

The Undersigned, being a majority of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a Company existing and operating under the laws of Luxembourg, do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved, to accept the resignation of Mr Henny Pelsers as director to the Company.

Adopted and signed as of the 30th day of September 1998.

M. D. Crespel J. Fleetwood. S. W. Hutchings

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03886/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

AD MAJORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.037.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 janvier 1999 que Monsieur Gianluigi Ferrario, expert-comptable, demeurant à Cassarate (Suisse) a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Mathis Hengel, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03863/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ALGEST REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 31.259.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Signature.

(03865/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

AEROCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Findel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée AEROCHANGE S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg-Findel,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1976, publié au Mémorial C numéro 45 du 24 février 1977, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Camille Hellinckx, en date du 17 octobre 1983, publié au Mémorial C de 1983, page 13621.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Thierry Schuman, Directeur à la BGL, demeurant à Bridel.

La fonction de secrétaire est remplie par Monsieur Pierre Weins, Chef du Département des Opérations de Paiement à la BGL, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur François Pauly, Directeur à la BIL, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Qu'il résulte de la liste de présence que les cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment présentes à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- A) Décision de mettre en liquidation la société à responsabilité limitée AEROCHANGE S.à r.l.
- B) Nomination d'un liquidateur avec détermination de ses pouvoirs.
- C) Divers.

3. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'associés représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommée liquidateur:

Madame Manuela Mendes, employée de banque, demeurant à L-3316 Bergem, 22, rue de Schifflange.

Le liquidateur prénommé a les pouvoirs découlant des articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé T. Schuman, P. Weins, F. Pauly, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 janvier 1999.

P. Bettingen.

(03864/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ALINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 22.148.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03866/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ALMO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Kehlen.

Im Jahre eintausendneuhundertachtundneunzig, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit dem Amtssitze in Petingen.

Sind erschienen:

Die alleinigen Aktionäre der ALMO S.A., mit Sitz in Kehlen, gegründet durch notarielle Urkunde vom 13. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, n° 73 vom 20. Februar 1994:

1. Die Gesellschaft MARKANT SÜDVEST AG, mit Sitz in Pirmasens, hier vertreten durch Dr. Hartmut Ringling, Gesellschaftsvorsitzender, wohnhaft in Neunkirchen.

Auf Grund einer Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

(Inhaberin von 7/9 Namensaktien)

2. Die Gesellschaft VELAN HOLING S.A., mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Jean Link, Gesellschaftsvorsitzender, wohnhaft in Nospelt.

(Inhaberin von 2/9 Namensaktien)

Die Aktionäre beschliessen einstimmig:

I. Abänderung des Nennwertes der Aktien

Der Nennwert pro Aktie wird auf 5.000,- LUF festgesetzt.

II. Kapitalerhöhung

Das Gesellschaftskapital wird um 14.500.000,- LUF von 9.000.000,- auf 23.000.000,- LUF erhöht.

Die Kapitalerhöhung wurde in bar eingezahlt, so wie es dem Notar bestätigt wurde, welcher dies formell feststellt. Die Einzahlung erfolgte wie folgt:

- MARKANT SÜDWEST AG 10.625.000,- LUF
- VELAN HOLDING S.A. 3.875.000,- LUF

III. Abänderung des Artikels 5 des Satzung

Bedingt durch obige Punkte I und II, lautet Artikel 5 Absatz 1 wie folgt:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen fünfhunderttausend (23.500.000,-) LUF, eingeteilt in viertausendsiebenhundert (4.700) Aktien von je fünftausend (5.000,-) LUF.

Zeichnung der Aktien

Die 23.500 Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1. MARKANT SÜDWEST AG	3.525 Aktien
2. VELAN HOLDING S.A.	1.175 Aktien
Total:	4.700 Aktien

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 846, fol. 70, case 5. – Reçu 145.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 janvier 1999.

G. d'Huart.

(03867/207/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ALPHA GRUNDBESITZ A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 décembre 1998, numéro 1976 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, volume 846, folio 72, case 7, que la société anonyme ALPHA GRUNDBESITZ A.G., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 51 du 7 février 1994, modifiée le 13 décembre 1993 et le 29 octobre 1996, au capital social de cent mille mark allemand (100.000,- DEM),

a été dissoute avec effet au 31 décembre 1998.

Est nommé comme liquidateur de la société Monsieur Hans-Detlef Nimitz, avocat, demeurant à Trèves, avec les pouvoirs prévus par la loi concernant les sociétés commerciales, sous réserve de faire consigner toutes sommes nécessaires à la liquidation, en observant les dispositions des articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915.

Le liquidateur déclare vouloir liquider la prédite société aux droits des parties de sorte qu'aucune des parties n'aura plus rien à réclamer contre l'autre partie à partir du 21 décembre 1998.

Les livres et documents et de la société dissoute resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social qui a été établi à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1999.

Pour extrait
N. Muller
Notaire

(03868/224/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

A.P. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 37.485.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Soheil Hashemi Assassi, ingénieur diplômé, demeurant à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France,
2.- Monsieur Mohsen Poushanchi, ingénieur diplômé, demeurant à L-2271 Luxembourg, 11, rue d'Ostende.
3.- Monsieur Ben Shayegh, ingénieur, demeurant à White Hall MD (21161 USA), 5139 Meadowview Drive, ici représenté par Monsieur Mohsen Poushanchi, préqualifié, en vertu d'une procuration générale authentique reçue par le notaire soussigné en date du 10 février 1998 et enregistrée à Luxembourg, le 11 février 1998, volume 899B folio 95 case 7;

4.- Madame Yasmin Rita Saadat, docteur en économie, demeurant à Teheran (Iran), 198, avenue Hafez, ici représentée par Monsieur Soheil Hashemi Assassi, préqualifié, en vertu d'une procuration générale authentique reçue par le notaire soussigné, le 26 octobre 1994, enregistrée à Luxembourg, le 27 octobre 1994, volume 877B folio 4, case 3.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société A.P. LUX, S.à r.l., avec siège social à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 20 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 1992, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.485.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent aux associés, comme suit:

1) Monsieur Soheil Hashemi Assassi, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Mohsen Poushanchi, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Monsieur Mohsen Poushanchi, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cents (200) des parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Madame Yasmin Rita Saadat, préqualifiée, qui accepte par l'intermédiaire de son représentant prénommé, moyennant le prix global de deux cent mille francs (LUF 200.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Monsieur Soheil Hashemi Assassi, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cents (200) des parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Ben Shayegh, préqualifié, qui accepte par l'intermédiaire de son représentant prénommé, moyennant le prix global de deux cent mille francs (LUF 200.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

VI.- Messieurs Mohsen Poushanchi et Soheil Hashemi Assassi, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés déclarent approuver les susdites cessions de parts sociales et accepter Madame Yasmin Rita Saadat et Monsieur Ben Shayegh, préqualifiés, comme nouveaux associés.

Messieurs Soheil Hashemi Assassi et Mohsen Poushanchi, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

VII.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Soheil Hashemi Assassi, ingénieur diplômé, demeurant à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Mohsen Poushanchi, ingénieur diplômé, demeurant à L-2271 Luxembourg, 11, rue d'Ostende, cinquante parts sociales	50
3) Monsieur Ben Shayegh, ingénieur, demeurant à White Hall MD (21161 USA), 5139 Meadowview Drive, deux cents parts sociales	200
4) Madame Yasmin Rita Saadat, docteur en économie, demeurant à Teheran (Iran), 198, avenue Hafez, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VIII.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (LUF 40.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, agissant ès dites qualités, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Hashemi Assassi, M. Poushanchi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 1999.

T. Metzler.

(03873/222/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

A.P. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 37.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 1999.

(03874/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ANDREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 8 janvier 1999, au Volume 408, folio 9, case 3,

que la société anonyme ANDREA S.A. avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch a été constituée par acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1974 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 février 1975, numéro 30,

qu'en vertu des cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 1999.

E. Schroeder
Notaire

(03870/228/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ANMAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.873.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(03871/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.499.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
qui s'est tenue le 30 décembre 1998 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration a le regret de prendre connaissance du décès de Monsieur Gerret Schaaphok, Administrateur de la société et lui rend hommage.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Emile Schneider, Maison 41, L-9762 Lullange, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03875/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ANTENNE KIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 260, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 36.131.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.
Signature

(03872/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Gesellschaft mit bechränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Gemäss einer ausserordentlichen Generalversammlung aufgenommen durch den Notar Alex Weber, am 23 Dezember 1998, mit Amtswohnsitz in Niederkerschen, eingetragen in Cappellen am 4. Januar 1999, Band 414, Blatt 57, Fach 4, der Gesellschaft ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 27. November 1998, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, umgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 23. Dezember 1998, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, wird der Artikel des Gesellschaftskapital wie folgt umgeändert:

Auszuradien: 15.400,- USD

Einzuschreiben: 15.600,- USD

Infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung beschliesst der Gesellschafter Artikel 6 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Das Stammkapital beträgt US Dollar fünfzehntausend und sechshundert (15.600,- USD) eingeteilt in einhundertsechundfünfzig (156) Anteilen von je USD einhundert (USD 100,-).

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

As a consequence of the aforesaid increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended to be read as follows:

The company's corporate capital is fixed at fifteen thousand six hundred US Dollars (USD 15,600.-) divided into 156 (one hundred and fifty-six) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

Pour extrait
A. Weber
Notaire

(03876/236/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03877/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

**ARVEM S.A., Société Anonyme,
(anc. ARVEM S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding ARVEM S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 3 juin 1975, publié au Mémorial C, N° 164 du 5 septembre 1975.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 novembre 1981, publié au Mémorial C, N° 19 du 1^{er} février 1981.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk Van Reeth, employé de banque, demeurant à Capellen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à Vlessart.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Benoît Duvieusart, employé de banque, demeurant à Roodt/Syre.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de deux millions de francs belges sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société pour en faire une SOPARFI
2. Changement de la durée de la société.
2. Modification afférente des articles 1^{er} et 2 des statuts.
3. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-quatre millions (44.000.000,-) de francs belges pour le porter de son montant actuel de six millions (6.000.000,-) de francs belges à cinquante millions (50.000.000,-) de francs belges par incorporation des résultats reportés.
4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la société holding en une société de participations financières (SOPARFI). Sa durée sera illimitée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier les articles 1^{er} et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARVEM S.A. Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui paraissant utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre millions (44.000.000,-) de francs belges pour le porter de son montant actuel de six millions (6.000.000,-) de francs belges à cinquante millions (50.000.000,-) de francs belges par incorporation des résultats reportés.

L'augmentation de capital se trouve justifiée par une situation intermédiaire du bilan au 15 décembre 1998.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article trois aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante millions (50.000.000,-) de francs belges, représenté cinquante mille (50.000) actions de mille (1.000,-) francs belges chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour; et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre-vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Reeth, G. Fasbender, B. Duvieusart, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 1999, vol. 846, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 janvier 1999.

G. d'Huart.

(03878/207/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

AXE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 59.295.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(03880/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Resolutions of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

The Undersigned, being a majority of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a Company existing and operating under the laws of Luxembourg, do hereby consent to the adoption of the following resolutions:

Resolved, to appoint Mr Stephen W. Hutchings as director to the Company; and further,

Resolved, to appoint Mr Dermot Quigley as authorized signatory to the Company.

Adopted and signed as of the 16th day of September 1998.

M. D. Crespel H. Pelsers J. Fleetwood

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03883/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Resolution of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

The Undersigned, being a majority of the Directors of BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a Company existing and operating under the laws of Luxembourg, do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved, to accept the resignation of Mr Henny Pelsers as director to the Company.

Adopted and signed as of the 30^h day of September 1998.

M. D. Crespel J. Fleetwood S. W. Hutchings

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03884/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BALTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 52.306.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of BALTIC INVESTMENTS S.A., R.C. B N° 52.306, with its principal office in Luxembourg, organized as a «société anonyme» pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 12th, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 599, on November 25th, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated December 14th, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 110, on March 4th, 1996.

The meeting begins at two p.m., Mr Peter Conroy, Chartered Accountant, residing in London, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christophe Gammal, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in the Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- That this general meeting has been duly convened by mail sent to all shareholders on 20 November 1998.

The copies of the said letters are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- The agenda of the meeting comprises among other the following items which require the intervention of the notary:

1.- A Special Resolution

The amendment of Article 5.2 of the Articles of Association by the cancellation of 1,071,825 shares held by the Company and its subsidiaries and the restatement of the share capital comprising 7,583,322 shares of £ 1.25 each.

2.- An Ordinary Resolution

That the board of directors be, and hereby is, authorised until 14th December 2000 to acquire in the market up to 758,332 shares in the Company for cancellation. The directors are authorised to pay such price per share as they determine to be less than the attributable net asset value per share.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *in varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- That it appears from the said attendance list that out of the eight million six hundred and thirty-six thousand seven hundred and eight (8,636,708) shares of a par value of one pound Sterling twenty-five pence (1.25) each, representing the total capital of ten million seven hundred and ninety-five thousand eight hundred and eighty-five (10,795,885.-) pound Sterling, 6,733,885 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by 6,732,585 votes in favour for and 1,330 votes against:

First resolution

The General Meeting resolved to cancel one million seventy-one thousand eight hundred twenty-five (1,071,825) shares held by the Company and its subsidiaries, effective 31 December, 1998 and conditional on passing a similar resolution of BALTIC PLC to cancel the Linked Income Shares.

As a consequence Article 5.2 of the Articles of Association is amended and shall, with effect from 31 December, 1998, henceforth read as follows:

«5.2 The Corporation has an issued capital of nine million four hundred and seventy-nine thousand one hundred and fifty-three pounds Sterling (GBP 9,479,153.-) divided into seven million five hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-two (7,583,322) ordinary shares having a par value of one pound Sterling twenty-five pence (GBP 1.25) each all of which have been fully paid up».

Second resolution

The General Meeting resolved to authorise the board of directors until 14th December 2000 to acquire in the market up to seven hundred and fifty-eight thousand three hundred and thirty-two (758,332) shares in the Company for cancellation.

The directors are authorised to pay such price per share as they determine to be less than the attributable net asset value per share.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at three thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BALTIC INVESTMENTS S.A. , R.C. B n° 52.306, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 12 septembre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 249 du 31 octobre 1980.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 110 du 4 mars 1996.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Peter Conroy, expert-comptable, demeurant à Londres.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres adressées aux actionnaires en date du 20 novembre 1998.

Les copies de ces lettres ont été déposées au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

1.- Résolution Spéciale

Modification de l'article 5.2 des statuts par l'annulation de 1.071.825 actions détenues par la Société et ses filiales et modification du capital social comprenant 7.583.322 actions de £ 1,25 chacune.

2.- Résolution Ordinaire

Le conseil d'administration est par les présentes autorisé à acquérir jusqu'au 14 décembre 2000 dans le marché jusqu'à 758.332 actions de la Société pour annulation. Les administrateurs sont autorisés à payer tel prix par action qu'ils détermineront qui sera inférieur à la valeur nette comptable par action.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les huit millions six cent trente-six mille sept cent huit (8.636.708) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling vingt-cinq pence (1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq (10.795.885,-) livres Sterling, 6.733.885 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes par 6732.585 voix pour et 1.330 voix contre:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler, avec effet au 31 décembre 1998, un million soixante et onze mille huit cent vingt-cinq (1.071.825) actions détenues par la Société et ses filiales sous réserve d'une décision analogue par BALTIC PLC d'annuler les «Linked Income Shares».

En conséquence l'article 5.2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante, avec effet au 31 décembre 1998:

«5.2 La société a un capital émis de neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-trois (GBP 9.479.153,-) livres Sterling divisé en sept millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-deux (7.583.322) actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling vingt-cinq pence (GBP 1,25) chacune, toutes entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le conseil d'administration à acquérir jusqu'au 14 décembre 2000 dans le marché jusqu'à sept cent cinquante-huit mille trois cent trente-deux (758.332) actions ordinaires de la Société pour annulation.

Les administrateurs sont autorisés à payer tel prix par action qu'ils détermineront qui sera inférieur à la valeur nette comptable par action.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Conroy, C. Gammal, G. Leclerc, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 113S, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(03881/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BALTIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 52.306.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1282 du 15 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(03882/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

AUBERGE GANTENBEINSMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1614 Luxembourg-Itzig.

R. C. Luxembourg B 19.320.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03879/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BAYLEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.569.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour BAYLEND S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(03887/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BEIM FRANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.754.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03890/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.680.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03893/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.512.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEFCO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.512, constituée suivant acte reçu le 30 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 622 du 28 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 3 août 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurice Hauptert, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement du statut de Soparfi en société anonyme holding.

2.- Modification de l'article 3 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.- Modification de l'article 5 en éliminant les alinéas 3 et 4.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le statut de la société, de Soparfi en société anonyme holding régie par la loi de 1929.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 en éliminant les alinéas 3 et 4.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lamesch, C. Schmitz, M. Hauptert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03888/212/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.512.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03889/212/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BEKAHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BEKAHOLD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 26 octobre 1992, numéro 485.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} octobre 1998, numéro 706.

L'assemblée est présidée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Fentange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il doit, aussitôt que possible réaliser contre les conditions les meilleures, les actifs non-monétaires de la société.

Avant chaque réalisation des certificats détenus par BEKAHOLD S.A., il doit obtenir l'approbation préalable de l'assemblée générale de BEKAHOLD S.A.

Il a l'obligation de distribuer immédiatement les actifs monétaires aux actionnaires de la société en liquidation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, L. Heiliger, M. Magnier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 1999, vol. 408, fol. 3, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 1999.

E. Schroeder.

(03891/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BETRESH S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 28.667.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03894/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

**BGP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme,
(anc. BGP, CONSEILS EN COMMUNICATION, S.à r.l.).**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R. C. Luxembourg B 37.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 68, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BGP COMMUNICATION S.A.

(03895/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

LA CASCADE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03896/789/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BERKLEY & SIMONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.658.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 23 décembre 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Monsieur Michele Romeiro, comptable à CH-Camorino, est élu comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de DEBELUX AUDIT S.A., commissaire démissionnaire et ce, à partir de l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
- Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03892/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BIOCHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 18.098.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.
Signature

(03897/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.696.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 23 décembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Michel Romeiro, comptable, demeurant à CH-Camorino à partir de l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03898/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BIZEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BIZBOARD GROOTBEELDPROJECTIES B.V., avec siège à Paasheuvelweg, 39, 1105 BG Amsterdam Zo (Pays-Bas), ici représentée par Mademoiselle Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Châtel-Saint-Germain (F), en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- Qu'il existe avec siège social à Steinsel, une société anonyme sous la dénomination de BIZEUROPE S.A., constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial C n° 668 du 28 novembre 1997, au capital d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, libéré jusqu'à concurrence de 25%;

- que la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) francs chacune a été réunie entre les mains de la société BIZBOARD GROOTBEELDPROJECTIES B.V., préqualifiée;

- que la société BIZBOARD GROOTBEELDPROJECTIES B.V., préqualifiée, actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la société anonyme BIZEUROPE S.A., décharge pleine et entière étant accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;

que la société BIZBOARD GROOTBEELDPROJECTIES B.V., Société Anonyme, préqualifiée, déclare en outre que la liquidation de la société BIZEUROPE S.A., a été achevée et elle déclare assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute;

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à la FIDUCIAIRE GENERALE, 3, route d'Arlon à Strassen.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Bisaro, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 846, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 janvier 1999.

G. d'Huart.

(03899/207/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BOCKALGE ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.029.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(03900/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BONALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 61B, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.325.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03901/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 49.018.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(03902/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BRASSERIE OP DER GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.549.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03907/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

NORDSTROSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7-9, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 33.521.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(03903/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

NORDSTROSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7-9, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 33.521.

Le bilan au 31 janvier 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(03904/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

**BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme,
(anc. BRISBANE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRISBANE S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, N° 583 du 11 août 1998

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune; économiste, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Christophe Dermine; expert-comptable, demeurant à Libramont (B).

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital social de LUF en ECU au cours du 10 décembre 1998.
2. Fixation du capital social à ECU 30.000,- représenté par 30 actions de ECU 1.000,- chacune avec affectation du surplus de ECU 902,35 à la réserve de la société.
3. Augmentation du capital social de ECU 360.000,- pour le porter de son montant initial de ECU 30.000,- à ECU 390.000,-, par la création et l'émission de 360 actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 1.000,- par conversion d'une avance du même montant envers les actionnaires de la société SHARPSHAPE LTD, et suivant rapport du réviseur agréé, la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE RÉVISION EVERARD & KLEIN, S.à r.l, avec siège à Itzig.
4. Souscription des nouvelles actions.
5. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.
6. Changement de la raison sociale en BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.
7. Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première et deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de LUF en ECU à la valeur du 10 décembre 1998. (1 ECU = 40,45 LUF).

Le capital social est fixé à ECU 30.000,- représenté par 30 actions de ECU 1.000,- chacune avec affectation du surplus de ECU 902,35 à la réserve libre.

Troisième, quatrième et cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de ECU 360.000,- pour le porter de son montant initial de ECU 30.000,- à ECU 390.000,-, par la création et l'émission de 360 actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 1.000,- par conversion d'une avance du même montant envers les actionnaires de la société SHARPSHAPE LTD,

et suivant rapport du réviseur agréé, la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE RÉVISION EVERARD & KLEIN, S.à r.l, avec siège à Itzig, qui arrive à la conclusion suivante:

«... que la valeur nominale de l'avance actionnaire de ECU 360.000,- à transformer en capital correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 360 actions nouvelles de ECU 1.000,-».

Les nouvelles actions ont été souscrites par la société SHARPSHAPE LTD, avec siège social à 1912 Capitol Avenue, Cheyenne, WY 82003 USA, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt mille ECU (ECU 390.000,-) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de mille ECU (ECU 1.000,-) chacune.

Sixième et septième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de BRISBANE S.A., en BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est estimée à quatorze millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix-huit (14.584.178,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas deux cent vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Quintus-Claude, C. Dermine, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 846, fol. 84, case 11. – Reçu 145.842 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 janvier 1999.

G. d'Huart.

(03908/207/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

BUREAU LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 42, rue Hiel.

R. C. Luxembourg B 50.763.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03909/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 38.519.

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999

Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS
MOBILIER (CEPAM) S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03929/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAESAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.092.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures*

(03910/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAESAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.092.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures*

(03911/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAESAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.092.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 octobre 1997 que:

M. Claude Weis, Comptable, demeurant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes, à compter de l'exercice 1997. Son mandat viendra à échéance en même temps que les mandats des Administrateurs à ce jour en fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03912/058/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAESAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.092.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 9 juin 1998 que:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2000, à savoir:

Administrateur:

- M. Pietro Mezzaroma, Industriel, demeurant à Rome (Italie), Président;
- M. Massimo Mezzaroma, Industriel, demeurant à Rome (Italie), Administrateur;
- M. Giuseppe Bernardini, Commerçant, demeurant à Rome (Italie), Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Claude Weis, Comptable, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03913/058/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAP GRISNEZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 1, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP GRISNEZ S.A.

(03914/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de son collègue absent Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPAFIN S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 21 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 237 du 5 septembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger en date du 3 novembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 13 du 17 janvier 1989 et suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 185 du 11 mai 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Grevenmacher.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (11.500.000,- LUF), par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (11.500.000,- LUF), par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Suite à la prédite augmentation de capital, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (11.500.000,- LUF), divisé en onze mille cinq cents (11.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Souscription - Libération

- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown, Nevis, National Bank Building, Memorial Square, PO Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 1998,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder,

ici représenté par Monsieur Tom Stockreiser, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 1998,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Toutes les nouvelles actions ont été libérées par des paiements en espèces, de sorte que le montant d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Pétange en l'étude de Maître Georges d'Huart, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, M. Bettel, T. Stockreiser, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 janvier 1999, vol. 414, fol. 58, case 6. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 décembre 1998.

A. Weber.

(03915/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03916/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CAPITAL VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.074.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(03917/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CHERMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.237.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signatures.

(03919/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

C.G.T.I. S.A., COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 65.708.

Réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 1998

Le Conseil d'Administration de la société COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A., décide à l'unanimité de confier la gestion de son département «tenue de livres comptables» à Madame Marion Thiel, demeurant à D-Trier, Bonner Strasse 57, et à Madame Stefanie Britz, wohnhaft in D-Igel, Am Feilenkreuz, 18, avec droit de signature individuelle.

Pour tout engagement de la société relevant de ce domaine, les signatures de Madame Thiel ou de Madame Stefanie Britz seront requises.

Pour toutes opérations dans ledit domaine Madame Marion Thiel et Madame Stefanie Britz pourront représenter la société avec leurs signatures individuelles jusqu'à concurrence de 1.000.000,- LUF.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

D. Roth S. Couldridge C. Couldridge.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1999, vol. 518, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03934/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.341.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 598 du 16 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 545 du 27 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD

Société Anonyme

Signature

(03920/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COFIRAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 14.093.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 846, fol. 84, case 7, que la société anonyme COFIRAG, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 14.093, constituée suivant acte du 29 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 215 du 8 octobre 1976, dont le capital social s'élève à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, a été définitivement dissoute et liquidée suivant décision expresse de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme COFIRAG.

Décharge pleine et entière a été accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la société.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03921/207/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COFISI, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.680.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue en date du 2 mai 1997 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur: Maître René Faltz

Commissaire aux comptes: Compagnie de Révision ERNST & YOUNG

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer comme:

Président

Administrateur-Délégué: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur-Délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Pour extrait conforme, sur papier libre, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(03922/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COHEN & CO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.137.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(03923/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.808.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 19 janvier 1999.

Signature.

(03927/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
H. R. Luxemburg B 8.495.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., mit Sitz zu Luxemburg, 11, rue Notre-Dame, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht zu Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 8.495 statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Klaus Tjaden, Administrateur-Directeur, wohnhaft in Hostert, welcher Herrn Adrien Ney, Administrateur-Directeur, wohnhaft in Consdorf, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Elmar Winter, Justitiar, wohnhaft in Manternach, alle hier anwesend und dies annehmend.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

1) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigefügt. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

2) Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur von den Komparenten und von dem Notar paraphiert, beigefügt um mitformalisiert zu werden.

3) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragten vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

4) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um DEM 200.000.000,- durch Ausgabe von 400.000 Aktien im Nennwert von DEM 500,- je Aktie zusätzlich eines Aufgeldes von DEM 1.500,- je Aktie. Die neuen Aktien sind gewinnberechtigt ab 1. Januar 1999.

2. Beschluss über die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien mit der Massgabe, dass diese unter Verzicht der ATLAS- VERMÖGENSVERWALTUNGS-GESELLSCHAFT mbH auf ihr Bezugsrecht allein von der Commerzbank Aktiengesellschaft zum Kurs von 400%, unter Einzahlung eines Aufgeldes von DEM 1.500,- je Aktie in die Reserve, gezeichnet werden.

3. Notarielle Beglaubigung in bezug auf die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

4. Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 4 der Satzung, um denselben mit der vorgenommenen Kapitalerhöhung in Einklang zu bringen.

Nach Beratung fasst die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zweihundert Millionen (200.000.000,-) Deutsche Mark, von vierhundert Millionen (400.000.000,-) Deutsche Mark auf sechshundert Millionen (600.000.000,-) Deutsche Mark zu erhöhen, durch die Herausgabe von vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien, zum Nennwert von fünfhundert (500,-) Deutsche Mark, zuzüglich eines Aufgeldes von eintausendfünfhundert (1.500,-) Deutsche Mark je Aktie, welche ab dem ersten Januar 1999 gewinnberechtigt sein werden.

Sodann wurden die vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien durch die COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in Frankfurt am Main/Deutschland, vertreten durch Herrn Klaus Tjaden, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Frankfurt am Main/Deutschland, am 28. Dezember 1998, welche der Anwesenheitsliste beigefügt bleibt, zum Kurs von vierhundert Prozent (400%) gezeichnet und in Höhe von zweitausend (2.000,-) Deutsche Mark je Aktie eingezahlt.

Die Gesellschaft ATLAS VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in Düsseldorf/Deutschland, vertreten durch Herrn Adrien Ney, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Düsseldorf/Deutschland, am 28. Dezember 1998, welche der Anwesenheitsliste beigefügt bleibt, erklärt, auf ihr Bezugsrecht zu verzichten.

Der Versammlung und dem instrumentierenden Notar, welcher es ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht, dass die vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien in Höhe von zweitausend (2.000,-) Deutsche Mark je Aktie eingezahlt wurden; somit steht der Betrag von achthundert Millionen (800.000.000,-) Deutsche Mark zur freien Verfügung der Gesellschaft.

Hiervon wird ein Betrag von zweihundert Millionen (200.000.000,-) Deutsche Mark dem Kapital, ein Betrag von zwanzig Millionen (20.000.000,-) Deutsche Mark der gesetzlichen Rücklage und ein Betrag von fünfhundertachtzig Millionen (580.000.000,-) Deutsche Mark den Rücklagen zugeführt.

Zweiter Beschluss

In der Folge des obigen Beschlusses, beschliesst die Versammlung den ersten Abschnitt von Artikel vier der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechshundert Millionen (600.000.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in eine Million zweihunderttausend (1.200.000) Aktien im Nennwert von je fünfhundert (500,-) Deutsche Mark.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten und Abschätzung

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf einhundertfünfundsechzig Millionen zweihundertfünfzigtausend (165.250.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird gegenwärtige Kapitalerhöhung abgeschätzt auf sechzehn Milliarden fünfhundertvier Millionen (16.504.000.000,-) Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben, mit dem Vermerk, dass kein anderer Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Gezeichnet: K. Tjaden, A. Ney, E. Winter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 98, case 2. – Reçu 165.040.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. Januar 1999.

R. Neuman.

(03925/226/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 8.495.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 janvier 1999.

(03926/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, Op der Maes.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COMINEX S.A., avec siège à Strassen, constituée suivant acte notarié du 31 janvier 1996, publié au Mémorial C, N° 228 du 6 mai 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Hansen, avocat-avoué, demeurant à L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs, chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-5899 Syren, 7, Op der Maes.
2. Acceptation de la démission de Monsieur Roland Fath et de Madame Wei Lian en tant qu'administrateurs.
3. Décharge aux administrateurs démissionnaires
4. Fixer le nombre des administrateurs à trois
5. Nominations statutaires.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Siège

L'assemblée décide de transférer le siège de Strassen à L-5899 Syren, 7, Op der Maes, et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} 2^e phrase. Cette société aura son siège à Syren. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Nominations statutaires

L'assemblée accepte la démission des administrateurs sortants et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat. Elle réduit leur nombre à trois et nomme respectivement confirme comme administrateurs pour une durée de 6 ans:

1. Monsieur François d'Epenoux; Président-Directeur-Général, demeurant à F-75016 Paris
2. Monsieur Gilbert Guillou, Directeur-Général, demeurant à F-93450 Saint-Denis (Ile de la Réunion).
3. Mlle Nathalie Fath, graphiste, demeurant à L-2262 Luxembourg, 1, rue Adolphe Omlor.

Troisième résolution

Administrateur-délégué

L'assemblée générale procède directement à la nomination de Monsieur Gilbert Guillou, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

En conséquence, l'article 6 alinéa 3 est modifié comme suit: «La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hansen, J. Quintus-Claude, N. Keup, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998, vol. 846, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 janvier 1999.

G. d'Huart.

(03924/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DE BE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.767.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 décembre 1998 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a le regret de prendre connaissance du décès de Monsieur Gerret Schaaphok, Administrateur de la société et lui rend hommage.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Yves Wallers, 20, rue Jean Melsen, L-9142 Burden jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03941/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMOROS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.
Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

RABOBANK TRUST COMPANY GUERNSEY LIMITED, having its registered office in Holland House no 1 St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey,

being represented by RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon,

here represented by Mr Jean-Pierre Van Veymeulen, director, residing in Eyschen and Mr Jacques Bonnier, director, residing in Athus,

by virtue of a proxy under private seal, given on December 21, 1998.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- COMOROS S.A., having its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on August 16, 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 14, 1988, number 300.

- The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on February 23, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on June 22, 1995, number 286.

- The capital amount is stated at forty thousand United States dollars (USD 40,000.-), consisting of five thousand (5,000) Class A shares of no par value and five thousand Class B shares of no par value.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of RABOBANK TRUST COMPANY GUERNSEY LIMITED, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company COMOROS S.A.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company COMOROS S.A.

The books, accounts and documents of COMOROS S.A., will be safekept for a period of five years at L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

RABOBANK TRUST COMPANY GUERNSEY LIMITED, ayant son siège social à Holland House no 1 St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey,

représentée par RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Van Veymeulen, administrateur, demeurant à Eyschen et Monsieur Jacques Bonnier, administrateur, demeurant à Athus,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 21 décembre 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme COMOROS S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 16 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 14 novembre 1988, numéro 300.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 juin 1995, numéro 286.

- La société a actuellement un capital social de quarante mille dollars US (USD 40.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions de classe A sans valeur nominale et de cinq mille (5.000) actions de classe B sans valeur nominale.
- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir RABOBANK TRUST COMPANY GUERNSEY LIMITED, prénommée.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société COMOROS S.A.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société COMOROS S.A.
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société COMOROS S.A.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Van Veymeulen, J. Bonnier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 1999, vol. 408, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 1999.

E. Schroeder.

(03928/228/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

**AUDIOFINA, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE POUR L'AUDIO-VISUEL
ET LA FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 10.807.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Carine Back, employée privée, demeurant à Wolkrange (Belgique), agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE POUR L'AUDIO-VISUEL ET LA FINANCE, en abrégé AUDIOFINA, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.807, ci-après désignée par «la société», en vertu d'un pouvoir lui conféré en date du 23 décembre 1998.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1) La société a émis un emprunt obligataire dont les obligations sont remboursables exclusivement en actions de la société, ces obligations étant désignées ci-après par «ORA 1993-1999».

Le montant de cet emprunt, ses caractéristiques, les modalités de son remboursement, le prospectus d'émission y afférent, ainsi que le capital autorisé de la société affecté, entre autres, à l'émission d'actions en remboursement des ORA, sont relatés plus amplement dans un acte de constatation d'augmentation de capital documenté par le notaire instrumentant le 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 104 du 29 février 1996, auquel le comparant déclare se référer, de même qu'aux annexes y relevées.

2) A partir de l'année 1995, chaque obligataire peut demander le remboursement anticipé, entre le 1^{er} et le 20 décembre de chacune des années 1995 à 1998, contre remise du manteau et des coupons non échus.

Le montant du remboursement de chaque obligation sera, de convention expresse entre les parties, de plein droit et automatiquement affecté à la souscription par l'ancien obligataire au prix de huit cents (800,-) francs luxembourgeois et à la libération intégrale d'une action nouvelle de la société émise sur le capital autorisé de la société. Ce prix de souscription tient compte de la division par dix (10) de l'action AUDIOFINA.

Il résulte des attestations de la société-même, de la BANQUE BRUXELLES LAMBERT et de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG en date des 21, 23 et 29 décembre 1998, qui demeurent ci-annexées en copies certifiées conformes, que le remboursement anticipé de cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix-huit (162.778) ORA 1993-1999 a été demandé.

Le montant de ces remboursements, soit au total cent trente millions deux cent vingt-deux mille quatre cents (130.222.400,-) francs luxembourgeois, est de plein droit et automatiquement affecté à la souscription et la libération intégrale de cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix-huit (162.778) actions nouvelles sans désignation de valeur, au prix unitaire de huit cents (800,-) francs luxembourgeois.

Les actions nouvelles ont toutes été souscrites et entièrement libérées en espèces moyennant le montant du remboursement en espèces des obligations pour lesquelles le remboursement a été demandé, de sorte que la somme

de cent trente millions deux cent vingt-deux mille quatre cents (130.222.400,-) francs luxembourgeois, se trouve à ce jour à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par attestations bancaires.

Ce produit de remboursement est affecté comme suit:

- huit millions cent trente-huit mille neuf cents (8.138.900,-) francs luxembourgeois, soit cinquante (50,-) francs luxembourgeois par action, au compte capital;
- cent vingt-deux millions quatre-vingt-trois mille cinq cents (122.083.500,-) francs luxembourgeois, soit sept cent cinquante (750,-) francs luxembourgeois par action, au compte «prime d'émission».

3) Les cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix-huit (162.778) actions nouvelles dont l'émission est constatée ci-dessus sub 2) sont entièrement libérées et participeront à la répartition des bénéfices sociaux à partir de la répartition relative à l'exercice commençant le 1^{er} janvier 1999.

A la suite des affectations prérelatées ci-dessus sub 2), le capital social est augmenté de huit millions cent trente-huit mille neuf cents (8.138.900,-) francs luxembourgeois et est ainsi porté à trois milliards cent quarante-cinq millions sept cent cinquante-deux mille deux cents (3.145.752.200,-) francs luxembourgeois par l'émission de cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix-huit (162.778) actions nouvelles, entièrement libérées.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trois milliards cent quarante-cinq millions sept cent cinquante-deux mille deux cents (3.145.752.200,-) francs luxembourgeois. Il est représenté par soixante-deux millions neuf cent quinze mille quarante-quatre (62.915.044) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Annexes

Les documents suivants, dûment paraphés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes:

- le pouvoir conféré par la société au comparant en date du 23 décembre 1998;
- les attestations portant sur les demandes de remboursement des ORA 1993-1999 enregistrées du 1^{er}- au 20 décembre 1998;
- les attestations bancaires portant sur la libération des actions nouvelles.

Les frais des présentes sont estimés à environ un million quatre cent mille (1.400.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Back, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 99, case 12. – Reçu 1.302.224 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

R. Neuman.

(03931/226/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

AUDIOFINA, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE POUR L'AUDIO-VISUEL ET LA FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 10.807.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

(03932/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DIAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.677.

EXTRAIT

- L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 4 janvier 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramongt. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03946/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMPAGNIE INGENIERIE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.031.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(03930/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COMPOSIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.
R. C. Luxembourg B 30.911.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 1999, vol. 311, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Moutfort, le 20 janvier 1999.

COMPOSIL LUXEMBOURG S.A.

(03933/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COUPS DE COEUR...COTE MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-Sandweiler, 56, rue Principale.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03940/789/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.
H. R. Luxemburg B 20.327.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem Unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Soheil Hashemi Assassi, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu Luxemburg, 39, rue Anatole France,
- 2) Fräulein Yasmine Rita Saadat, Doktor der Wirtschaftswissenschaften, wohnhaft zu Teheran (Iran), avenue Hafez, 198,

hier vertreten durch Herrn Soheil Hashemi Assassi, vorgeannt,

auf Grund einer Generalvollmacht aufgenommen vor dem unterzeichneten Notar, in Luxemburg-Bonneweg, am 26. Oktober 1994, einregistriert in Luxemburg, am 27. Oktober 1994, Vol. 877B, fol. 4, case 3.

Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COP LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz zu Luxemburg, 39, rue Anatole France, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. März 1983, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 109 vom 23. April 1983, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. September 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 285 vom 17. Oktober 1984, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Baden mit dem Amtssitze zu Luxemburg, am 31. Mai 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 215 vom 27. Juli 1985, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Frank Baden am 29. August 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 320 vom 17. November 1986, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Frank Baden am 9. Februar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 131 vom 17. Mai 1988, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Frank Baden am 20. Juni 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2 vom 3. Januar 1992, und abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 13. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 265 vom 16. Juni 1995.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 20.327.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 1.100.000,-), eingeteilt in eintausendeinhundert (1.100) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Diese eintausendeinhundert (1.100) Anteile gehören Herrn Soheil Hashemi Assassi, vorgeannt.

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt.

III.- Herr Soheil Hashemi Assassi, vorgeannt, erklärt neunhundertneunzig (990) Anteile an der genannten Gesellschaft, unter den gesetzlichen Gewährleistungen an das dies annehmende Fräulein Yasmin Rita Saadat, vorgeannt und

hier vertreten wie vorerwähnt, abzutreten. Diese Abtretung fand statt zum Gesamtpreis von neunhundertneunzigtausend Luxemburger Franken (LUF 990.000,-), welchen Betrag Herr Soheil Hashemi Assassi, vorgeannt, erkennt vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde von Fräulein Yasmin Rita Saadat, erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

IV.- Fräulein Yasmin Rita Saadat, hier vertreten wie vorerwähnt, welche erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab heutigem Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechte und Pflichten eingesetzt.

V.- Herr Soheil Hashemi Assassi, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, erklärt die vorhergehende Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen.

Herr Soheil Hashemi Assassi, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer, erklärt im Namen der Gesellschaft die vorhergehende Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen.

VI.- Als dann nehmen die beiden Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Um die Satzungen der Gesellschaft der erfolgten Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzupassen, beschliessen die Gesellschafter den Artikel 5 der Satzungen folgendermassen abzuändern:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 1.100.000,-) eingeteilt in eintausendeinhundert (1.100) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), voll eingezahlt, welche den Gesellschaftern zugehören wie folgt:

1) Herrn Soheil Hashemi Assassi, Diplomingenieur, wohnhaft zu Luxemburg, 39, rue Anatole France, ein-	
hundertzehn Anteile	110
2) Fräulein Yasmin Rita Saadat, Doktor der Wirtschaftswissenschaften, wohnhaft zu Teheran (Iran), avenue	
Hafez, 198, neunhundertneunzig Anteile	990
Total: eintausendeinhundert Anteile	1.100»

VII.- Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von fünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 50.000,-), fallen der Gesellschaft zur Last, jedoch bleiben sämtliche Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

VIII.- Die Gesellschafter erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Kompargenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Hashemi Assassi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift aus stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 18. Januar 1999.

T. Metzler.

(03938/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R. C. Luxembourg B 20.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 18 janvier 1999.

T. Metzler.

(03939/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DEF. INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.774.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour DEF. INT. S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signatures

(03942/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DEF. INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.774.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire
tenue de façon extraordinaire le 31 décembre 1998

Résolution

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998/1999 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- MM. Ivo Defranceschi, ingénieur, demeurant à Bolzano (Italie), président;
Siegfried Holzer, réviseur, demeurant à Ora (BZ) (Italie), administrateur-délégué;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG avec siège à Luxembourg, 21, rue Glesener.

Pour extrait conforme
Pour DEF. INT. S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03943/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DOKUMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 32.927.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(03949/789/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DEN ATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Laurent Loschetter, indépendant, demeurant à Dudelange, agissant:

1. comme gérant de la société DEN ATELIER, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 février 1995, publié au Mémorial C N° 282 du 21 juin 1995,

2. en nom et pour compte de son co-associé, Monsieur Ferdinand Feidt, architecte, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'augmenter avec effet au 31 décembre 1997, le capital social de 2.000.000,- (deux millions) de francs, de son montant actuel de 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille) francs à 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille francs).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites:

par Monsieur Laurent Loschetter, préqualifié	143 parts
par Monsieur Ferdinand Feidt, préqualifié	57 parts
Total:	200 parts

La somme de 2.000.000,- de francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital, sociale est fixé à 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille) francs, divisé en 550 (cinq cent cinquante) parts sociales de 10.000,- (dix mille) francs chacune, souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Laurent Loschetter, préqualifié	393 parts
2) Monsieur Ferdinand Feidt, préqualifié	157 parts
Total: cinq cent cinquante parts	550 parts

Frais

Les frais incombant à la société pour le présent acte sont estimés à environ trente mille francs.
 Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.
 Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.
 Signé: L. Loschetter, G. d'Huart.
 Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 846, fol. 84, case 3. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 janvier 1999.

G. d'Huart.

(03945/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CONSOMMATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 52.615.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 652 du 21 décembre 1995.

Cession de parts sociales

Monsieur Marie-Albert Loutsch, commerçant, demeurant à Luxembourg, 99, Fond St. Martin, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-et-une (41) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Marc Rauchs, commerçant demeurant à Bertrange, 155, rue de Dippach, qui accepte, moyennant le prix global de quarante-et-un mille (41.000,-) francs, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Messieurs Alain Wahl et Xavier Kieffer, agissant en leur qualité d'associés, déclarent renoncer à leur droit de préemption et d'approuver la susdite cession de parts sociales.

Ils déclarent accepter Monsieur Marc Rauchs comme nouveau associé.

Monsieur Xavier Kieffer, commerçant, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Luxembourg, le 1 ^{er} mars 1998.	M.-A. Loutsch	X. Kieffer	M. Rauchs	A. Wahl	X. Kieffer
	<i>Le cédant</i>	<i>Le gérant</i>	<i>Le cessionnaire</i>		<i>Associés</i>

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03935/789/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CONSOMMATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 52.615.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 652 du 21 décembre 1995.

Cession de parts sociales

Monsieur Xavier Kieffer, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-deux (42) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Marc Rauchs, commerçant demeurant à Bertrange, 155, rue de Dippach, qui accepte, moyennant le prix global de quarante-deux mille (42.000,-) francs, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Messieurs Marie-Albert Loutsch et Alain Wahl, agissant en leur qualité d'associés, déclarent renoncer à leur droit de préemption et d'approuver la susdite cession de parts sociales.

Ils déclarent accepter Monsieur Marc Rauchs comme nouveau associé.

Monsieur Xavier Kieffer, commerçant, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Luxembourg, le 1 ^{er} mars 1998.	X. Kieffer	X. Kieffer	M. Rauchs	M.-A. Loutsch	A. Wahl
	<i>Le cédant</i>	<i>Le gérant</i>	<i>Le cessionnaire</i>		<i>Associés</i>

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03936/789/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

CONSOMMATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 52.615.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 652 du 21 décembre 1995.

Cession de parts sociales

Monsieur Alain Wahl, commerçant, demeurant à Olingen, 5A, rue de Flaxweiler, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-deux (42) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Marc Rauchs, commerçant demeurant à Bertrange, 155, rue de Dippach, qui accepte, moyennant le prix global de quarante-deux mille (42.000,-) francs, somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Messieurs Marie-Albert Loutsch et Xavier Kieffer, agissant en leur qualité d'associés, déclarent renoncer à leur droit de préemption et approuver la susdite cession de parts sociales.

Ils déclarent accepter Monsieur Marc Rauchs comme nouveau associé.

Monsieur Xavier Kieffer, commerçant, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1998.

A. Wahl

X. Kieffer

M. Rauchs

M.-A. Loutsch

X. Kieffer

Le cédant

Le gérant

Le cessionnaire

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03937/789/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

DEICHTHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.142.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société DEICHTHAL S.A. qui s'est tenue en date du 19 janvier 1999 au siège social que:

Madame Véronique Wauthier ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Maire Gallagher, employée privée, demeurant à Woippy (F).

La ratification de la nomination de Mademoiselle Maire Gallagher nommée en remplacement de Madame Véronique Wauthier ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Véronique Wauthier seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03944/520/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

GEI COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GEI COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juillet 1995, numéro 313.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 1998, enregistré à Mersch, le 4 août 1998, Volume 406, Folio 35, Case 6, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Louise Jerusalem, employée privée, demeurant à Keispelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Diane Sauerwein, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du liquidateur.
- 2.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 3.- Fixation de la date du 24 décembre 1998 comme date pour une assemblée supplémentaire des actionnaires devant décider sur la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 400 actions en circulation, 400 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité, des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du liquidateur:

L'assemblée entend le rapport du liquidateur, savoir Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

2) Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation:

Après avoir délibéré, l'assemblée nomme en qualité de commissaire-vérificateur, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

3) L'assemblée décide encore qu'une seconde assemblée se tiendra à la suite des présentes et aura pour ordre du jour:

- a) Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- b) Décharge à donner au liquidateur et au directeur général.
- c) Prononciation de la clôture de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé, avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Treis, M. Jerusalem, D. Sauerwein, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 1999, vol. 407, fol. 101, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 1999.

E. Schroeder.

(04008/228/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

GEI COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEI COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juillet 1995, numéro 313.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 1998, enregistré à Mersch, le 4 août 1998, Volume 406, Folio 35, Case 6, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Louise Jerusalem, employée privée, demeurant à Keispelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Diane Sauerwein, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour objet du jour le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au directeur général.
- 3.- Prononciation de la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 400 actions en circulation, 400 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date de ce jour, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé, en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur et du directeur général.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Treis, M. Jerusalem, D. Sauerwein, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 1999, vol. 407, fol. 101, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 1999.

E. Schroeder.

(04009/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

IMMOGLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 42.933.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

2.- La société à responsabilité limitée TOITURES GUY ROLLINGER, S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, préqualifié.

3.- La société anonyme EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IMMOGLOBAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, R.C. Luxembourg B numéro 42.933, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 12 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 262 du 20 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Cravatte en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 111 du 15 mars 1993.

- Que le capital social est fixé à un million trois cent mille francs (1.300.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de treize mille francs (13.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1.- et 2. - sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

a) Monsieur Guy Rollinger, préqualifié, cède par les présentes les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales qu'il détient dans la prédite société IMMOGLOBAL, S.à r.l. à la société anonyme EURO-IMMO GUY ROLLINGER, qui accepte par son représentant susnommé.

b) La société à responsabilité limitée TOITURES GUY ROLLINGER, S.à r.l., prédésignée, par son représentant susnommé, cède par les présentes une (1) part sociale qu'elle détient dans la prédite société IMMOGLOBAL, S.à r.l. à la société anonyme EURO-IMMO GUY ROLLINGER, qui accepte par son représentant susnommé.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de ce qui précède, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille francs (1.300.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de treize mille francs (13.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente-cinq mille francs, sont à charge de la société, et l'associé s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 1998, vol. 505, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 1999.

J. Seckler.

(04042/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

IMMOGLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 42.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 1999.

J. Seckler

Le notaire

(04043/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

IMMOBILIERE NR 10L, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 24.927.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 77, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 24 novembre 1998 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur: Maître René Faltz

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer comme:

Président:

Administrateur-Délégué: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur-Délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Messieurs Francesco Signorio et Jean-Luc Jourdan auront tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(04037/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 1999.